

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°24 du 25 novembre 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 19 novembre 2010

Date d'affichage : 19 novembre 2010

Nombre de conseillers : En exercice : 29

Présents : 26 jusqu'au point n°13 – 27 à partir du point n°14

Votants : 28

L'an deux mil dix, le vingt cinq novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'école de la Louvière en séance publique, sous la présidence de madame Elvira JAOUEN, maire.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Didier DAGUE à partir du point n°14, Mme Francelyse ADAM, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, M. Amar HADDOU, Mme Maryse MEDDAH, M. Alain WURTZ, Mme Marie-France TRONEL, M. Pascal HOUEIX, The Hung PHAM, Mme Isabelle THENON, M. Christophe PRAS, M. Hussen KEBE, M. Christophe LHARDY, Mme Sandra POPIELUCH, Mme Séverine AUBERT, Mme Linda HELLA, M. Régis GENET, Mme Joëlle COLLET, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, Mme Claudine ANDRIOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Didier DAGUE

avait donné pouvoir à M. Xavier COSTIL jusqu'au point n°13

M. Christian TAXIL

avait donné pouvoir à Mme Bénédicte DEREN

Absente :

Mme Monique HERVE

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Joëlle COLLET a été désignée secrétaire de séance.

La Maire procède à l'appel des conseillers à 20h30.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

Approbation du procès verbal du 23 septembre 2010

Le procès verbal du 23 septembre 2010 est adopté à l'unanimité, par 28 voix pour.

01 – Donner acte des décisions prises par le Maire

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire (n°2010-42 à 2010-46).

02 – CIG : Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du personnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour,

- approuve les taux des prestations négociés pour la commune par le C.I.G.
- décide d'adhérer au contrat groupe à compter du 1er janvier 2011.

03 – Actualisation de l'état du personnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour approuve la modification de l'état du personnel.

04 – Contrat Unique d'Insertion : CAE/CUI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, autorise madame la Maire à signer les conventions et à inscrire au budget les dépenses (chapitre 012), les recettes (chapitre 074) correspondantes au recrutement d'agents en contrat unique d'insertion.

05 – Affectation du résultat de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix pour et 5 contre (Mmes Joëlle COLLET, Bénédicte DEREN, MM. Régis GENET, Antoine VANDAELE et Christian TAXIL),

- affecte au compte 1068 excédent d'investissement reporté la somme de 400 000 €
- réduit le compte 002 excédent de fonctionnement reporté de 400 000 €.

06 – Décision modificative n°3 au budget primitif 2010

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix pour et 5 contre (Mmes Joëlle COLLET, Bénédicte DEREN, MM. Régis GENET, Antoine VANDAELE et Christian TAXIL),

- Approuve la décision modificative n°3 au budget primitif 2010.
- Autorise Madame la Maire à procéder au remboursement anticipé partiel de 200 000 € de l'emprunt n° A75100DN contracté auprès de la Caisse d'Epargne.
- Autorise l'inscription complémentaire de 10 000 € en dépenses du chapitre 16 découlant du refinancement de l'emprunt Dexia par la caisse d'Epargne.

En fonctionnement :

Chap.	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
002	002	Excédent de fonctionnement reporté		-400 000
013	6419	Remboursement sur rémunération du personnel		24 500
73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		91 000
022	022	Dépenses imprévues	-400 000	
011	6232	Fêtes et cérémonies	6 000	
012	64131	Rémunération principale non titulaire	100 000	
65	6574	Subventions aux associations	9 500	
TOTAL			-284 500	-284 500

En investissement :

Chap.	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		400 000
020	020	Dépenses imprévues	71 700	
16	1641	Emprunts	210 000	
20	205	Concessions, brevets, licences	42 500	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	36 050	
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques	39 750	
TOTAL			400 000	400 000

07 – Contrat de territoire : Avenant n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix pour et 5 abstentions (Mmes Joëlle COLLET, Bénédicte DEREN, MM. Régis GENET, Antoine VANDAELE et Christian TAXIL),

- se prononce favorablement sur la nouvelle répartition financière du contrat de territoire présentée,
- autorise madame la Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

08 – Contrat de territoire : sollicitation de fonds de concours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour,

- Décide d'autoriser la maire à solliciter l'aide de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au titre du contrat de territoire pour la réalisation des travaux de rénovation de l'école André Parrain, de la construction du CTM, de l'aménagement de jardins familiaux et de la réalisation d'une aire de jeux pour un montant total de 240 k€ HT.
- Décide de s'engager à utiliser cette subvention dans le cadre des travaux susvisés et à financer la part des travaux restant à sa charge, les crédits correspondants étant inscrits au budget communal pour 2010 au chapitre 23 article 2315.
- Décide d'autoriser la maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ainsi qu'aux procédures de lancement des travaux.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, chapitre 23 article 2315.

09 – FISAC : Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour,

-

La Louvière

-

-

\$

10 – CLAS : Demande de subvention à la CAF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 27 voix pour et 1 non participation (Mme Roseline DROUIN),

- autorise la poursuite de l'action
- autorise madame la Maire à signer la convention d'objectifs à solliciter une subvention dans le cadre du dispositif CLAS avec la CAF du Val d'Oise.

11 – Associations : Demandes de subventions

Le conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, décide d'attribuer une subvention :

- d'un montant de 3 000 € au Tennis Club de Coudimanche
- d'un montant de 6 500 € au Conservatoire de musique et de danse de Courdimanche.

12 – Modification des règlements intérieurs des structures enfance et jeunesse

Le conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, valide les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement et des accueils périscolaires.

13 – EDF : Signature d'un protocole d'accord

Le conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour,

- valide le protocole d'accord proposé par EDF
- autorise madame la Maire à signer ce protocole d'accord.

14 – SIBVAM : Contrat de bassin de l'Aubette de Meulan

Le conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour,

- approuve le programme d'actions du contrat de bassin de l'aubette de Meulan, établi entre l'agence de l'eau Seine-normandie, la région Ile-de-france, le département du Val-d'Oise et les collectivités du bassin versant.
- approuve le choix du syndicat intercommunal du bassin versant de aubette de Meulan (SIBVAM) comme porteur de l'animation du contrat de bassin.
- autorise le président du SIBVAM à signer toutes les pièces utiles.
- autorise madame la maire à signer toutes les pièces utiles.

15 – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, décide d'adopter la modification simplifiée du P.L.U. comme suit : les différents alinéas de l'article 11 des zones Ud et Uf seront complétés par : « *cette disposition ne s'applique pas aux équipements publics, aux équipements collectifs et aux équipements d'intérêt général* ».

16 – Avis sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAGV)

Le conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, donne un avis défavorable au projet de SDAGV élaboré par la commission consultative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.

La Maire,

Elvira JAOUËN